



Procès - Verbal du Conseil municipal

05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026 Date d'affichage : 29 mai 2026

Étaient présents : Alain ANQUETIN, Mickaël AUBIN, Quentin FOLLET, Sylviane FREMIN, Arnaud GODEBOUT, Clémence JACQUES, Aurore MARGRIT Alain MONEL, Hélène VARIN.

Étaient absents : Jérémy BOURNISIEN (excusé), Christelle ELINEAU (excusée).

Pouvoir : Jérémy BOURNISIEN à Mickaël AUBIN

Secrétaire de séance : Alain ANQUETIN

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	9
Nombre de votants	10

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente-quatre.

Sous la présidence de Arnaud GODEBOUT, Maire.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir.
Ouverture de la séance à 18h34.

À l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du 15 mai 2026 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération 2026-028- Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
2. Informations diverses

1. Délibération 2026-028 – Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 du 13 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Alain ANQUETIN et Sylviane FREMIN
Aurore MARGRIT et Clémence JACQUES

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une

personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Arnaud GODEBOUT

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
Majorité absolue	6

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud GODEBOUT	10	Dix

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Arnaud GODEBOUT

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Aurore MARGRIT
- Mickaël AUBIN
- Alain ANQUETIN

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
Majorité absolue	6

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain ANQUETIN	10	Dix
Mickaël AUBIN	10	Dix
Aurore MARGRIT	10	Dix

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Alain ANQUETIN
- Mickaël AUBIN
- Aurore MARGRIT

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Informations diverses

Monsieur le Maire fait un retour sur l'événement « Pierres en Lumières ». Si les animations ont été appréciées, la fréquentation est malheureusement restée inférieure aux attentes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, la tenue simultanée de Roland-Garros, la finale de la Ligue des Champions particulièrement suivie cette année, ainsi que les fortes chaleurs qui ont marqué cette journée. L'organisation de cette manifestation a représenté un engagement important pour la commune afin de proposer un événement de qualité, gratuit et accessible à tous. Au regard de la participation enregistrée, cet investissement n'a toutefois pas trouvé le retour espéré. Hélène VARIN, Conseillère municipale, souligne l'intérêt des jeux en bois mis à disposition lors de cette manifestation. Compte tenu de l'appréciation du public pour cette animation, le renouvellement de leur location lors de prochains événements apparaît comme une initiative pertinente. Il est toutefois rappelé que le coût de location de 10 jeux en bois pour une demi-journée s'élève à 600 €, un montant qu'il conviendra de prendre en compte dans la préparation des futures manifestations. La municipalité remercie l'ensemble des partenaires et commerçants qui ont généreusement participé à la dotation de cette tombola. Elle remercie tout particulièrement Alain MOGLIA pour la qualité de sa prestation et pour son remarquable geste envers la commune, en proposant ce concert à titre gracieux. Par ailleurs, Clémence JACQUES, Conseillère municipale, a assisté à un concert de gospel. Elle propose de prendre contact avec ce groupe afin d'étudier la possibilité d'une future prestation à Fleury-la-Forêt.

Monsieur le Maire rappelle que la foire à tout se tiendra le dimanche 7 juin et lance un appel aux bonnes volontés pour participer à son organisation. Le marquage des emplacements sera effectué le samedi 6 juin après-midi et nécessite de l'aide. Des bénévoles sont également attendus le dimanche 7 juin dès 5h30 afin d'assurer l'installation des exposants et le recueil des règlements au cours de la matinée. L'association « Les Amis de Fleury » assurera la buvette et la restauration. Suite aux échanges, Mickaël AUBIN indique que l'association ne prête plus de tables.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements adressée au Conseil municipal par l'association « La Fabrique du Pré » à la suite de la subvention qui lui a été accordée par la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la journée vélo du Pays de Lyons aura lieu le dimanche 28 juin. Cette année, la remise des récompenses se déroulera à la salle des fêtes de Fleury-la-Forêt à 18h30. La manifestation se tiendra de 9h à 16h et les communes participantes devront assurer la tenue d'un bureau de pointage pendant toute la durée de l'événement. Les participants récupèrent un carton au départ de leur parcours puis le font tamponner dans les différentes communes participantes ; un minimum de trois tampons est nécessaire pour valider leur participation. Une réunion est prévue le lundi 8 juin à 19h00 en mairie avec l'ensemble des communes du Pays de Lyons afin de confirmer la participation de chacune et de définir les modalités d'organisation. Il est rappelé que chaque commune doit généralement acheter deux lots destinés à récompenser les gagnants. Afin d'organiser les permanences sur la journée, Monsieur le Maire recueille les disponibilités de chacun en vue de l'établissement du planning.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion tenue le mardi 2 juin avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle (SYMA), en présence de Karine BUQUET, Présidente du SYMA, de Sébastien LELOUP, technicien du bassin versant de l'Andelle, de deux représentants du bureau d'études Ecotone, ainsi que de Alain MONEL et Alain ANQUETIN, Conseillers municipaux. Cette réunion avait pour objet la présentation des projets d'aménagement proposés à la suite de l'étude hydraulique réalisée sur le secteur inondable de la route des Hameaux et de la rue Gavois. Plusieurs aménagements ont été présentés. Ceux-ci étant situés sur des propriétés privées, leur réalisation demeure toutefois conditionnée à l'accord préalable des propriétaires concernés. Le financement de ces aménagements sera intégralement pris en charge par le SYMA. À cette fin, le SYMA et le bureau d'études Ecotone prendront prochainement contact avec les propriétaires concernés afin de leur présenter les projets envisagés. Les aménagements proposés visent à traiter les problématiques identifiées tant en amont qu'en aval du secteur étudié, afin de réduire significativement les risques d'inondation.

Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers municipaux :

Un point est fait sur l'ensemble des convocations reçues pour les différentes commissions dont chacun est représentant, afin de vérifier la présence de chacun ou, le cas échéant, de faire appel au suppléant. Alain ANQUETIN précise avoir assisté à la réunion du SIEGE27, qui s'est tenue le samedi 31 mai au matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

Fait à Fleury-la-Forêt,
Le 8 juin 2026.

Le Secrétaire de séance,
Alain ANQUETIN

Le Maire,
Arnaud GODEBOUT.

